

Le plurilinguisme suisse existe-t-il encore?

Autor(en): **Fasani, Remo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Versants : revue suisse des littératures romanes = Rivista svizzera delle letterature romanze = Revista suiza de literaturas románicas**

Band (Jahr): **52 (2006)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PLURILINGUISME SUISSE EXISTE-T-IL ENCORE ?¹

Imaginons que j'aie observé, avant de m'adresser à vous, une minute de silence, comme on le fait pour commémorer un mort, qui serait l'Institut d'italien de notre université. Et imaginons encore que mon silence, au lieu d'une minute, ait duré tout un quart d'heure, et que, durant ce quart d'heure, j'aie lu à voix basse la *Divine Comédie* : voilà ce à quoi ressemble aujourd'hui le plurilinguisme suisse à Neuchâtel. D'un côté, on trouve la langue italienne, devenue muette, et le vide absurde qu'elle a laissé ; de l'autre, on a le public qui se trouve tout à coup face à ce vide, en est abasourdi et attend de le comprendre...

Imaginons encore qu'ensemble, à haute voix, nous lisions quelques passages de la nouvelle *Constitution fédérale*, qui porte la date du 18 décembre 1998 et que chacun devrait connaître. Voici ce qu'énonce le préambule :

Au nom de Dieu Tout-Puissant ! Le peuple et les cantons suisses, [...] Résolus à renouveler leur alliance [...] dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, Déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité, Sachant [...] que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres, Arrêtent la Constitution que voici.

Et la Constitution affirme à l'article 4 : « Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche » et à l'article 70.3 : « La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques ». Au regard de ces extraits, que signifie alors la suppression de l'Institut d'ita-

¹ Texte lu le 16 juin 2005 à l'occasion du passage à Neuchâtel de « Coscienza svizzera ».

lien ? Elle exprime tout simplement le reniement d'une *Constitution* qui est arrêtée « au nom de Dieu » et devient ainsi un acte blasphématoire. Et c'est un blasphème du même ordre qui transparait aujourd'hui dans la dénomination « Universitas neocomensis Helvetiorum ».

Après avoir vu la conséquence morale et même religieuse d'un tel acte, examinons sa conséquence plus pragmatique. Il s'agit là d'une double et inouïe primauté. L'université de Neuchâtel est devenue, en effet, « la première université européenne avec une faculté des lettres où l'on n'enseigne pas l'italien et la seule université d'un pays civilisé où n'existe pas l'enseignement d'une des langues nationales »². Et il y a pire encore. Dans son « Plan d'intentions », ce même Rectorat qui a supprimé l'italien emploie le terme « désherbage » à propos de sa bibliothèque. Avez-vous bien entendu ? La langue de Dante, et notre troisième langue nationale, considérée comme une mauvaise herbe qu'il faut extirper ! Il est vrai qu'à la rigueur, le terme « désherbage » peut être technique, mais il demeure le plus malheureux qu'on pouvait choisir et dans ce contexte revêt des aspects de lapsus freudien.

L'effet examiné, tâchons donc maintenant de comprendre la cause de cette décision. Qui a donné au recteur de Neuchâtel le pouvoir de faire la pluie et le beau temps ? Personne d'autre que lui-même et ses collègues, c'est-à-dire la Conférence des recteurs universitaires suisses, la CRUS, un sigle que je m'obstine à lire « crux », « la croix » en latin. C'est que, en tant que philologue, j'ai étudié les « cruces » de la *Divine Comédie*, et j'en cite ici une qui peut convenir à notre sujet. Nous sommes au commencement du chant XXVI de l'*Enfer*, le fameux chant d'Ulysse, toutefois le poète y parle encore de l'épisode précédent dans lequel il a décrit les terribles métamorphoses des voleurs. Dans l'édition de Scartazzini-Vandelli, le texte dit :

² Paola Pettinati, « L'italiano fa discutere a Neuchâtel », *La Regione Ticino*, 23 décembre 2004.

Noi ci partimmo, e su per le scalee
 che n'avean fatte i borni a scender pria,
 rimontò 'l duca mio e trasse mee ;³

Le terme douteux est « borni », qu'on a interprété comme le français « borne » (« pierre saillante ») ou le français « borgne » (« aveugle », « halluciné ») ou encore le latin « eburneus » (« d'ivoire » et « pâle »), ce qui donne les variantes : « Nous partîmes, et par les escaliers / qu'avant nous avaient fait les rocs » ou « qui avant nous avaient rendus pâles » ou « hallucinés en descendant, / remonta mon guide et me tira après lui ». Pour ma part, je crois qu'il faut choisir la troisième formulation, car les métamorphoses sont bien le plus hallucinatoire des spectacles⁴. Et ce sont justement les métamorphoses, pour en revenir à notre sujet, qui ont inspiré la CRUS.

Il fallait appliquer la « déclaration de Bologne », avec laquelle on entend uniformiser les études des universités européennes, mais les uniformiser « en tenant compte des réalités locales, afin de ne pas en faire une sentence de mort pour une bonne partie des instituts humanistes des petites universités »⁵. Eh bien, qu'a fait la CRUS ? Elle a établi que, pour maintenir une discipline, il fallait avoir trois chaires et un minimum de vingt nouveaux étudiants par an ; et de cette manière, elle a signé la sentence de mort de l'Institut d'italien de Neuchâtel. Et cela ne suffit pas. Comme on s'inspire de l'idéal de la métamorphose, on projette un bouleversement général : ainsi il n'y aurait plus en Suisse romande et en Suisse alémanique trois Instituts

³ Dante Alighieri, *La Divina Commedia*, éd. par Giovanni Andrea Scartazzini e Giuseppe Vandelli, dixième édition revue et corrigée, Milan, Hoepli, 1938, p. 212, vers 13-15.

⁴ La preuve philologique consiste dans la synonymie « occhi confusi » (« regard confus ») et « animo smagato » (« esprit égaré ») à la fin du chant XXV et « (i) borni » (« hallucinés ») au commencement du XXVI, synonymie qui lie les deux chants. Voir à ce propos Remo Fasani, *Le parole che si chiamano. I metodi dell'officina dantesca*, Ravenna, Longo, 1994, p. 218.

⁵ Paola Pettinati, *art. cit.*

d'italien pour chaque région, mais on y ajouterait un centre d'excellence, cadeau des « rettori magnifici ». Toutefois, il est facilement imaginable que ce centre devienne une sorte d'aimant pour les autres, un vrai camp de concentration et la « solution finale » pour l'italien au nord des Alpes. Il suffit de voir comment la CRUS a formulé le projet :

Loin d'être un moyen de marginaliser les petites branches, ces règles entendent encourager la collaboration intra-universitaire en stimulant l'interdisciplinarité et la coopération inter-universitaire afin de rassembler les forces et améliorer les performances du système universitaire suisse.

Voilà une formulation vraiment hallucinée, car elle ne dit rien de précis et peut donner lieu à toutes les interprétations. Et puis astucieuse, car elle ne précise pas quelles sont les « petites branches », mais y met tacitement l'italien, une langue nationale à laquelle il était dangereux de toucher. Et puis tendancieuse, car les étudiants d'italien, en l'an de grâce 2005, étaient 1280, dont 260 nouveaux, ou en moyenne 37 pour chaque université, c'est-à-dire à peu près le double du nombre requis. Il est vrai que le recteur Strohmeier n'en compte quant à lui pas 260, mais seulement 65, qui seraient ceux « à temps plein ». Mais là aussi, il emploie un critère que la « déclaration de Bologne » ne connaît pas. Que l'italien soit pris comme branche principale ou secondaire, on l'a toujours choisi avec deux autres branches, et ainsi ses étudiants sont tous « à temps plein ». En d'autres termes, et bien que Strohmeier les ait divisés en quatre, ils sont des personnes entières et non des « écartelés ».

Et c'est ainsi, d'hallucination en hallucination, que l'on avance. En voici une autre du Rectorat, lorsqu'il ne tient compte ni du vote de la Faculté des lettres et sciences humaines, ni de celui du Sénat, l'un et l'autre largement favorables au maintien de l'italien. Voici celle du chef du Département de l'Instruction publique lorsque, dans une interview du 4 février au *Temps* de Genève, il voit l'université en danger de disparaître et obligée de se sauver en développant les branches les plus profitables aux dépens des autres, comme si

l'université était devenue une entreprise économique. Voici enfin celle du Grand Conseil, qui aurait dû manifester au moins un sursaut d'orgueil puisque le Rectorat avait publié en janvier 2005 le bulletin spécial *Lettres et sciences humaines* dans lequel il le mettait devant le fait accompli. Pourtant, dans sa votation du 15 mars, il approuve le « plan d'intentions » par 93 oui (ceux du bloc bourgeois et de la grande partie des socialistes) et 13 non (ceux de l'extrême gauche) et après une séance de six heures, il n'est pas même capable de recueillir 35 signatures, n'en totalisant que 26, afin de soumettre le projet au référendum populaire.

Mais écoutons maintenant deux déclarations, l'une du chef du Département et l'autre d'une députée, qui peuvent nous aider à comprendre ces hallucinations et à nous en libérer. Dans son interview, monsieur Thierry Béguin a déclaré : « oui, (ces choix) me navrent, et je regrette ce qui constitue quand même un appauvrissement. Mais je fais la distinction entre ma vision personnelle et mon rôle de ministre » ; et, comme pour résumer le tout en une formule, Madame Manuela Surdez a affirmé : « Nous sommes tiraillés entre la raison et les sentiments »⁶. Ils ne devaient pourtant pas être si nombreux à ressentir ce tiraillement, vue la force avec laquelle a triomphé la raison. Mais il ne s'agit pas, à vrai dire, d'opposer la raison et le sentiment ; il s'agit, au contraire, d'aborder un problème, comme le dit Dante, « con occhio chiaro e con affetto puro » (*Paradis* VI, 87), « avec un œil clair et une affection pure » : alors le problème sera vraiment résolu. Si on l'aborde avec la seule raison ou le seul sentiment, il ne sera résolu qu'à moitié et ne pourra créer que de nouveaux et imprévisibles problèmes. En d'autres termes, on n'obtiendra pas une solution, mais une hallucination, pour la simple raison que l'être humain est l'unité de la raison et du sentiment. Sans cette unité, la raison ne peut être claire, ni le sentiment pur. Il s'agit là d'une équation algébrique. Ajoutons encore que Dante emploie à plusieurs reprises ce binôme, en utilisant parfois des synonymes, mais

⁶ Nicolas Huber, « La raison l'a emporté », *L'Express*, 16 mars 2005.

uniquement dans son *Paradis*. Cela signifie qu'à Neuchâtel, on est resté bien terre à terre.

Mais en réalité, quels étaient les deux pôles du dilemme ? Formulés en des termes extrêmes, nous avons d'un côté la raison, consistant en la survie de l'université de Neuchâtel ; de l'autre, le sentiment, consistant en la survie de la Suisse plurilingue. Il fallait donc résoudre le dilemme en conférant la même importance à chacun de ces arguments, c'est-à-dire en accomplissant les réformes que l'on jugeait nécessaires et en sauvant l'Institut d'italien, ce qui ne signifie pas qu'il n'y fallait rien changer. Si, au contraire, on a choisi de le sacrifier, cela signifie qu'on n'a pas vraiment réfléchi à la portée d'un tel sacrifice. Une portée très grave, car c'est la première fois, en Suisse, que l'on détruit consciemment ce que l'on avait jusqu'ici construit et ce qui concerne le premier élément de notre cohésion nationale : le plurilinguisme. J'ai moi-même expérimenté tout l'engagement qu'il faut pour le construire, puisque j'ai trouvé en 1962 une chaire avec six heures d'enseignement et sept élèves. Lorsque je l'ai quitté en 1985, l'Institut comptait dix heures de cours, un poste d'assistant et des dizaines d'élèves.

Après tout ce que je viens de dire, le « grand refus » – pour parler une fois de plus comme Dante – de Neuchâtel devient un cas exemplaire qui nous permet de répondre à la question suivante : le plurilinguisme suisse existe-t-il encore ? La réponse est décidément négative si nous pensons à nos autorités, qu'elles soient académiques, comme le Rectorat et le Conseil de l'université, ou politiques, comme le Conseil d'état, le Grand conseil et même le Secrétariat d'état à l'éducation et à la recherche. Son chef Charles Kleiber s'est d'ailleurs précipité de Berne à Neuchâtel pour se féliciter de l'heureux événement ! Cependant, la réponse est positive si nous pensons à la Faculté des lettres et sciences humaines, exception faite de son doyen, au Sénat académique et à quelques professeurs : ainsi Philippe Marguerat a adressé aux membres du Grand conseil une lettre éclairant la situation, et Manfred Gsteiger, dans *L'Express* du 26 janvier, a expliqué combien grande est la branche que le Rectorat nomme « petite ». Quoi qu'il en soit, la réponse s'oriente de nouveau

vers le « non » si l'on considère en général l'attitude de la presse alémanique et romande. Elle a en effet suivi avec curiosité l'« Alleingang » neuchâtelois, mais sans jamais prendre position, comme si cette histoire ne la concernait pas directement. Il est tout aussi indicatif qu'aucun personnage n'ait fait entendre sa voix en faveur de l'italien, comme un Frisch ou un Dürrenmatt l'auraient très probablement fait. Peut-être qu'il n'y a plus de grand personnage en Suisse. Enfin, mais ce n'est sans doute pas la moindre des choses, qu'elle aurait été la réponse du peuple neuchâtelois si le Grand Conseil avait autorisé le référendum ? Voilà bien une occasion unique lamentablement manquée.

Que faire, alors, dans une telle situation ? Tout d'abord, il faut prendre conscience de la situation elle-même, et noter qu'elle est peu pacifique. Marguerat a déclaré que le « Plan d'intentions » dépasse les compétences du Rectorat. Or nous devons bien admettre qu'il dépasse aussi celles du Grand conseil cantonal et du Gouvernement fédéral. Il s'agit là d'un problème qui touche aux fondements mêmes de notre Etat et qui, en conséquence, doit être soumis à son législatif. Et dans les faits, le Grand conseil tessinois a adressé au parlement fédéral une initiative en date du 18 avril 2005 dans laquelle on trouve cette phrase lapidaire : « La langue et la culture italiennes sont une partie constitutive de la réalité politique, sociale, culturelle et économique de la Suisse et comme telles, elles doivent être valorisées d'une manière adéquate. » On y souligne aussi le « récent et préoccupant phénomène de la suppression de chaires de langue et littérature italiennes dans les universités suisses ». Le Grand conseil grison s'apprête d'ailleurs à voter une initiative semblable, cette fois aussi en faveur du romanche. Les choses sont donc en train de bouger, et au niveau le plus haut, exactement comme le voulait le pionnier Strohmeier. Espérons toutefois que le résultat auquel nous arriverons différera totalement : il s'agit d'abolir ce que Strohmeier a accompli avec la seule raison et de reconstruire « *con occhio chiaro e con affetto puro* ».

Une autre initiative, qui se situerait plus haut encore, consisterait en une œuvre d'art, un roman ou, de préférence, un drame. Je viens

d'alléguer que des Frisch et des Dürrenmatt nous font aujourd'hui défaut, mais je pourrais affirmer, de façon encore plus exacte, qu'il nous manque un Friedrich Schiller, dont on célébrait en 2005 le deux centième anniversaire de la mort. Dans son *Guillaume Tell*, Schiller a représenté la naissance de la Suisse. Dans l'œuvre à faire, son successeur pourrait en relater le commencement de la fin. Le sujet serait celui-ci. Il était une fois une Suisse plurilingue, et ainsi une Suisse, tout simplement. Elle commençait déjà à se dégrader insensiblement et presque fatalement, lorsque se mit à souffler sur elle, avec le programme de la CRUS, un vent de panique et d'hallucination. On prit alors des mesures qui, loin d'arrêter la dégradation, ne firent que la pousser plus avant, jusqu'au point ultime de non-retour.

Arrivé ici, on pourrait faire un pas de plus et imaginer une autre solution, qui serait celle d'une seconde naissance. Au-delà du vent dont je viens de parler devrait alors souffler sur tout le sujet l'esprit de l'institution qui pour un jour a planté ici sa tente. La trame de l'œuvre parlerait alors du passage de l'inconscience inqualifiable qui règne aujourd'hui à la conscience suisse qui règnerait à nouveau demain.

D'une manière ou d'une autre, le sujet vaut la peine d'être développé et transmis aux générations futures. Moi, je n'ai fait que l'esquisser.

Remo FASANI